

**LE MODÈLE
AMÉRICAIN EN
MASSOTHÉRAPIE**

Direction: Andrée Mayer-Périard
Chargée de projet et rédaction: Audrey Ignoto
Mise en pages : Benoît Favreault

SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC



ISBN 2-923126-13-0

© Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels, mars 2005

Les droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation de ce guide sont réservés au Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels, y compris la reproduction par procédé mécanique ou électronique.

Le CSMOSSP a fait tout ce qui était en son pouvoir pour retrouver les copyrights. On peut lui signaler tout renseignement menant à la correction d'erreurs ou d'omissions.

Ce document a été réalisé grâce à l'aide financière d'Emploi-Québec.

Emploi
Québec 

En 1976, le «Massage Parlor Act» a été signé à travers le pays afin de diminuer la prostitution. Dans les années suivantes, diverses lois ont pris le dessus dans chaque État américain. Ceci a fait en sorte que la crédibilité des massothérapeutes («massage therapist») s'est améliorée auprès de la clientèle.

Cette réglementation a suscité de nombreuses oppositions mais pourquoi? Ces règlements faisaient en sorte d'écraser l'esprit intuitif et créatif du massage, de limiter la diversité des styles et des personnalités, d'imposer 500h de formation comme standard de compétence. En plus, aucune démonstration de blessure suite à un massage n'a été faite.

Les règlements diffèrent d'un État à un autre et même d'une ville à une autre dans les États où aucune législation n'existe encore. Souvent d'ailleurs, la réglementation d'une ville a précédé celle de l'État en entier. Celle-ci concernait notamment le droit d'ouverture du commerce et l'équipement utilisé. Les critères de réglementation peuvent varier de 100h de formation à 1 000h de formation.

D'autres éléments peuvent être demandés pour compléter la formation. Notamment, au Missouri, il est nécessaire d'avoir 1 000h de formation, avec des stages pratiques. Des tests annuels physiques et de détection du sida sont également nécessaires. Dans certains États, la massothérapie est désignée comme une profession appartenant au domaine de la santé, donc cette profession est régie par des règlements particuliers.

Le American Massage Therapy Association (AMTA), qui regroupe plus de 48 000 massothérapeutes à travers les divers États américains, souligne que la réglementation est le meilleur moyen de rencontrer les besoins de la clientèle et de la profession. Des régions se sont d'ailleurs auto-réglementées en fonction des critères de l'AMTA. Par la suite, les réglementations de l'État ont pris le dessus.

Un système de réglementation par «palier» a été mis en place dans certains États:

- › *Licensed massage therapist*: l'obtention d'un permis de pratique nécessite au moins 500h de formation + un examen national (NCETMB = national certification exam for therapeutic massage and bodywork) + 24h de formation continue aux 2 ans (CEUs). Ce palier permet de traiter les personnes qui ont eu un diagnostic médical.
- › *Certified massage technician*: la certification du technicien en massage nécessite au moins 200h de formation (à partir de juillet 2004, avant 100h). Ce palier permet de traiter toutes les personnes sauf celles qui ont eu un diagnostic médical.

De nombreux praticiens sont en désaccord avec ce système de réglementation et estiment que 500h est le minimum nécessaire pour être compétent. Le fait d'avoir 500h de formation permet d'avoir plusieurs notions médicales qui sont essentielles dans la pratique de ce métier. De plus, on constate que les techniciens en massage ont de la difficulté à trouver un emploi car les employeurs privilégient les massothérapeutes qui ont un permis. Certaines écoles ont d'ailleurs décidé d'augmenter le nombre d'heures de formation à 850h mais les critiques laissent penser que c'est davantage au bénéfice des écoles qu'à celui des étudiants ou de la clientèle.

La question que se sont posés les Américains fût la suivante: **Doit-on décerner un titre protégé à ceux qui ont le plus haut niveau de formation?**

Dans certains États, les thérapeutes qui ont le plus de formation ont des privilèges comme la possibilité de travailler dans des lieux rattachés au domaine de la santé ou celui de reconnaître ses compétences dans un État qui a les mêmes réglementations. Par contre, ceux qui sont moins formés sont généralement autorisés à pratiquer uniquement le massage de détente et ceci dans leur État.

Chaque système de réglementation a ses avantages et ses limites. Toutefois, le système de permis de pratique («licensed massage therapist») est la formule qui a retenue le plus d'attention puisque la pratique et le titre sont protégés. De plus, il existe un système de surveillance qui renforce la réglementation. Par contre, les éléments de lois doivent être choisis avec prudence et ce système crée davantage de bureaucratie pour le gouvernement. Certains États refusent d'ailleurs de s'en aller dans cette voie puisque aucune preuve de blessure n'est démontrée jusqu'à ce jour.

Lorsque le système de permis de pratique n'est pas possible, la certification («certified massage technician») est un bon compromis. Le titre est aussi protégé et cela permet de reconnaître la formation comme un standard de qualité. Par contre, elle ne limite pas l'entrée à ceux qui n'ont pas ce titre.

L'enregistrement dans un registre est la troisième possibilité entrevue par les États d'Amérique. Le registre ne contient que les personnes qui rencontrent les barèmes au niveau de la formation et le titre qu'ils utilisent. Ce système peut permettre de conseiller la clientèle au niveau de la formation des thérapeutes mais il ne protège pas le titre ou l'acte de massage.

Étant donné qu'il est difficile de prouver des blessures suite au massage, certains gouvernements semblent privilégier la certification plutôt que le permis de pratique. La certification permet d'aboutir au titre de «certified massage or bodywork technician» ou de «certified massage therapist», selon les États. Le technicien certifié ou massothérapeute doit alors avoir 600h de formation d'une école reconnue + passer l'examen national NCETMB ou NCCAOM (national certification commission for acupuncture and oriental medicine). Dans certains États, on les reconnaît comme des «health care providers».

Par contre, ce système de réglementation ne permet pas d'assurer que seuls ces thérapeutes exerceront le massage. De plus, de nombreuses possibilités sont ouvertes pour contourner la protection d'un titre unique. On a pu constater alors que de nombreuses personnes prenaient une appellation différente. C'est pourquoi le système de permis de pratique a finalement été déterminé comme l'option la plus adéquate dans de nombreux États. Ce dernier système permet d'améliorer la crédibilité des massothérapeutes et d'éliminer ceux qui ne sont pas conformes.

Dans certains États où la profession fait partie de la santé, le «certified massage therapist» doit avoir une formation de 500h + examen national (NCBTMB ou NCCAOM) + 60 crédits au collégial dans un sujet quelconque. Le «registred massage therapist», quant à lui, doit avoir 500h de formation + examen national mais il n'est pas obligé d'obtenir les crédits.

Ces grands bouleversements ont fait de nombreux mécontents. Certains ont dû retourner à l'école et passer des examens. Mais, il semblerait que l'objectif a été atteint. D'ailleurs, la clientèle reconnaît maintenant ces systèmes de réglementation, et tend à être davantage rassurée. On constate d'ailleurs une forte croissance de la clientèle envers le massage et une plus grande ouverture à la collaboration avec les professionnels de la santé.

Parallèlement, le United States Department of Education (USDE) a reconnu la Commission on Massage Therapy Accreditation (COMTA) en 2002. Cette commission a pour objectif d'évaluer et d'accréditer des programmes de formation en massothérapie de façon à garantir la qualité de la formation des massothérapeutes. Des standards de qualité, des politiques et des procédures ont été établis de façon à refléter autant la pratique que l'éthique en massothérapie. Les critères d'éligibilité sont les suivants: formation supérieure à 600h, 2 classes ont déjà dû être diplômées, l'école doit avoir été créée plus de 2 ans auparavant, l'école doit rencontrer les règlements et les lois concernant les programmes scolaires. L'adhésion est volontaire.

LES SYSTÈMES DE RÉGLEMENTATION AUX ÉTATS-UNIS: LA CERTIFICATION, LE PERMIS DE PRATIQUE, L'ENREGISTREMENT ET L'ACCREDITATION

La **certification** («certification») permet généralement d'accéder à la profession de technicien en massage (ou massothérapeute, selon l'État). Ce processus atteste publiquement que les standards de qualité sont atteints: la formation (varie selon l'État de 200h à 500h); l'expérience, les compétences et les habiletés mesurées en partie par un examen de connaissances (NCBTMB). Une agence délivre cette certification. La crédibilité et l'intégrité de cette agence déterminent la valeur de la certification. Une agence externe atteste que l'agence de certification atteint bien les critères de qualité. La certification professionnelle est un processus volontaire et elle n'est pas gérée de quelque manière par le gouvernement.

Le **permis de pratique** («licensure»), permettant d'obtenir le titre de massothérapeute, n'est pas un processus volontaire et est réglementé par le gouvernement. Ce processus permet à un individu d'occuper un emploi si le gouvernement estime qu'il répond au degré de compétence requis pour garantir la santé du public et de façon à ce que sa sécurité et son bien-être soient protégés. Généralement, les États qui appliquent ce type de réglementation ont créé un ordre professionnel et les massothérapeutes sont alors intégrés au domaine de la santé. Étant donné qu'une loi a été votée, les personnes qui n'ont pas ce permis n'ont pas le droit de pratiquer. Les programmes de formations sont pour la plupart accrédités par une agence ou une commission reconnue par le ministère de l'Éducation. Les critères permettant d'obtenir le permis de pratique sont fréquemment une formation variant de 500h à 1 000h, le succès dans l'examen national (NCETMB). 33 États réglementent cette profession de cette manière.

L'**enregistrement** («registration») est un processus qui met à disposition une liste de personnes qui rencontrent certains critères prédéterminés (formation, titre). Ce processus est peu utilisé.

Parallèlement, il existe aussi un système d'**accréditation** («accreditation»). Ce processus est volontaire et n'est pas régi par le gouvernement. Il évalue les institutions, les agences et les programmes de formation.

Tableau récapitulatif

		CERTIFICATION	PERMIS DE PRATIQUE	ENREGISTREMENT
DESTINATAIRE		Individu	Individu	Individu
ORGANISME RÉGLEMENTAIRE		Agence	Organisme législatif (Ordre professionnel)	Association
TITRE		Technicien en massage ou Massothérapeute	Massothérapeute	Indéterminé
PROTECTION DU TITRE		Oui	Oui	Non
PROTECTION DE LA PRATIQUE		Non	Oui	Non
	<i>FORMATION</i>	200h à 500h	500h à 1 000h	Indéterminé
CRITÈRE D'ADMISSION	<i>EXAMEN</i>	Examen national (NCBTMB) ¹	Examen national (NCBTMB) ¹	Indéterminé
	<i>AUTRES</i>	Formation continue	Formation continue	Aucune
ACCREDITATION DE LA FORMATION/INSTITUTION		Par agence d'accréditation	Par le ministère de l'Éducation	Aucune
AUTORISATION DE PRATIQUE		Toute situation sauf après un diagnostic médical	Toute situation y compris après un diagnostic médical	Indéterminé
RAPPROCHEMENT AVEC SANTÉ		Non	Oui	Non
PARTICIPATION		Volontaire	Obligatoire	Volontaire

¹ En attente d'information sur le contenu mais il semblerait que ce soit un examen écrit. Certains États ajoutent aussi un examen pratique

CONCLUSION

De façon à enrayer certaines mœurs, certains États d'Amérique ont pris les devants en mettant en place un système de réglementation de la profession de massothérapeute. Les systèmes choisis varient d'un État à un autre. Certains ont choisi un simple enregistrement des massothérapeutes qui pratiquent le massage tandis que d'autres États ont privilégié un système moins permissif. L'accréditation des programmes de formation ou des institutions peut compléter ces processus de réglementation. Les deux systèmes les plus courants sont la certification et le permis de pratique. Dans les deux cas, la réglementation permet de protéger le titre de massothérapeute. Par contre, la certification a été instaurée lorsque le gouvernement n'estimait pas que l'acte de massothérapie (ou de massage) pouvait représenter un danger pour la santé, la sécurité et le bien-être du public.

En fait, la certification pour obtenir le titre de massothérapeute ou de technicien en massothérapie (selon les États) comprend des critères spécifiques (mais divergents selon les États): une formation en institution (accréditée ou non), généralement de 500h; le succès à l'examen national (NCETMB) ou d'autres examens. Ce sont des agences qui délivrent cette certification et le gouvernement n'intervient d'aucune manière dans le processus. Le processus est d'ailleurs volontaire. Le permis de pratique, quant à lui, est délivré par le gouvernement qui a instauré une loi, souvent rattaché au domaine de la santé. Dans ce cas précis, le gouvernement a reconnu le danger que pouvait représenter la massothérapie pour le public. Il a donc créé un ordre professionnel responsable d'assurer la protection du public et de promouvoir un acte de massothérapie de qualité, sécuritaire et éthique. Encore une fois, des critères spécifiques sont déterminés pour obtenir ce permis: formation de 500h à 1 000h en institution (accréditée par une agence reconnue par le ministère de l'Éducation); succès à l'examen national (NCETMB). Une formation continue obligatoire complète souvent la formation initiale nécessaire. Étant donné que ce système de réglementation est obligatoire, il permet de «faire le ménage» et d'autoriser la pratique de la massothérapie qu'à des individus qui répondent aux critères édictés ci-haut.

Au Canada, trois provinces ont des pratiques similaires à celles des États-Unis, même si les critères de formation sont plus sévères: la Colombie britannique (3 000h de formation + examen écrit et pratique), l'Ontario (2 200h de formation en institution reconnue par le ministère de l'Éducation + examen provincial), Terre-Neuve et Labrador (2 200h). Ces provinces délivrent des certifications mais elles ont toutes un organisme qui a la même mission qu'un ordre professionnel et qui est responsable d'accréditer la formation, d'offrir l'examen d'admission et de s'assurer de la qualité de la pratique. Aucun programme ni d'école ne sont reconnues officiellement dans ces provinces.

Et au Québec, quel serait le système le plus pertinent? La FQM a tenté, il y a quelques années, de se faire reconnaître comme un ordre professionnel. Le gouvernement n'a pas accepté cette proposition. Dans le contexte actuel, l'office des professions du Québec ne reconnaît donc un ordre professionnel des massothérapeutes, le ministère de l'Éducation du Québec ne reconnaît pas non plus un programme de formation officiel. Dans une telle situation, nous n'aurions d'autre choix que de s'en aller vers un système ressemblant à la certification.

Mais quels éléments du modèle américain sont à retenir?

- › une protection du titre de massothérapeute et de tout titre se rapprochant du massage
- › formation minimale obligatoire
- › accréditation des écoles de formation
- › agence d'accréditation
- › commission qui garantit l'objectivité et la qualité dans les décisions prises par les agences d'accréditation
- › examen provincial écrit et pratique de façon à évaluer la théorie et la pratique et ceci de façon égalitaire au Québec
- › adhésion volontaire mais recherche d'alliance avec les assureurs
- › code de déontologie provincial

QUELQUES DONNÉES INTÉRESSANTES SUR LES ÉTATS

Source: Massage Magazine (www.massagemag.com)

ALABAMA *Number of credentialed practitioners in this state: 950*

PHONE	(334) 269-9990 Ext 7
WEB SITE	www.adeca.state.al.us
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	650 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written Exam
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$100 for 2 years
CEUS REQUIRED	16 every 2 years

ARKANSAS *Number of credentialed practitioners in this state: 2,227*

PHONE	(501) 623-0444
WEB SITE	www.state.ar.us
TITLE	Massage Therapist / Master Massage Therapist/ Instructor
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	500 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam
NCETMB* USED	Yes, or state board exam
RENEWAL FEE	\$30/yr for MT; \$40/yr for MMT; \$45/yr for Instructor
CEUS REQUIRED	6 a year

CALIFORNIA

PHONE	NA
WEB SITE	NA
TITLE	None
TYPE OF CREDENTIAL	State License is not required. Municipal requirements may apply.
REQUIRED EDUCATION	Specified Prohibitions of Activity Written Disclosure Record Keeping
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	No exam
NCETMB* USED	No
RENEWAL FEE	None
CEUS REQUIRED	NA

CONNECTICUT *Number of credentialed practitioners in this state: 2,055*

PHONE	(860) 509-7570
WEB SITE	www.state.ct.us/dph/
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	500 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$100 a year
CEUS REQUIRED	6 a year

DELAWARE *Number of credentialed practitioners in this state: 756*

PHONE	(302) 739-4522 Ext 205
WEB SITE	NA
TITLE	Massage/Bodywork Therapist Certified Technician
TYPE OF CREDENTIAL	License Certification
REQUIRED EDUCATION	Therapist - 500 hours Technician - 100 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam for Therapist
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$69 for 2 years
CEUS REQUIRED	Therapist - 24 every 2 years; Technician - 12 every 2 years

FLORIDA *Number of credentialed practitioners in this state: 22,695*

PHONE	(850) 245-4161
WEB SITE	www.doh.state.fl.us
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	500 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$155 for 2 years
CEUS REQUIRED	24 every 2 years

HAWAII *Number of credentialed practitioners in this state: 4,372*

PHONE	(808) 586-3000
WEB SITE	www.state.hi.us/dcca/pvl/areas_massage.html
TITLE	Massage Therapist / Massage Apprentice
TYPE OF CREDENTIAL	License / Permit
REQUIRED EDUCATION	570 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam
NCETMB* USED	No
RENEWAL FEE	\$120 for 2 years (for license)
CEUS REQUIRED	None

IDAHO *Idaho is a Freedom of Access state*

PHONE	NA
WEB SITE	www.3state.id.us
TITLE	NA
TYPE OF CREDENTIAL	NA
REQUIRED EDUCATION	Freedom of Access
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	NA
NCETMB* USED	No
RENEWAL FEE	NA
CEUS REQUIRED	NA

IOWA *Number of credentialed practitioners in this state: 1,525*

PHONE	(512) 281-6959
WEB SITE	www.idph.state.ia.us/licensure
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	500 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$50 for 2 years
CEUS REQUIRED	12 every 2 years

KENTUCKY *Number of credentialed practitioners in this state: 0*

PHONE	(502) 564-3296
WEB SITE	NA
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	500 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exams
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	Not Yet Set, will be for 2 years
CEUS REQUIRED	24 every 2 yea

LOUISIANA *Number of credentialed practitioners in this state: 1,800*

PHONE	(225) 771-4090
WEB SITE	www.lsbmt.org
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	500 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written & oral exams
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$50 a year
CEUS REQUIRED	12 a year

MAINE *Number of credentialed practitioners in this state: 1,422*

PHONE	(207) 624-8603
WEB SITE	www.state.me.us/pfr/olr/
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	500 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	No exam
NCETMB* USED	No
RENEWAL FEE	\$50 a year
CEUS REQUIRED	None

MARYLAND *Number of credentialed practitioners in this state: 2,900*

PHONE	(410) 764-4738
WEB SITE	NA
TITLE	Certified MT Registered Massage Practitioner
TYPE OF CREDENTIAL	Registry
REQUIRED EDUCATION	500 hours from approved school
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam CMT, 60 college credits
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$200 for 2 years
CEUS REQUIRED	24 every 2 years

MINNESOTA *Minnesota has a Freedom of Access Law in Effect*

PHONE	(651) 282-5623
WEB SITE	NA
TITLE	Must describe practice used
TYPE OF CREDENTIAL	Not Required
REQUIRED EDUCATION	Compliance with Minnesota statute 146A, including Client Bill of Right and Prohibited Conduct
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam
NCETMB* USED	No
RENEWAL FEE	NA
CEUS REQUIRED	NA

MISSISSIPPI *Number of credentialed practitioners in this state: 689*

PHONE	(601) 856-6127
WEB SITE	www.msbmt.state.ms.us
TITLE	Registered Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	Registration
REQUIRED EDUCATION	700 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$125 a year
CEUS REQUIRED	12 a year

MISSOURI *Number of credentialed practitioners in this state: 1,965*

PHONE	(573) 522-6277
WEB SITE	www.ecodev.state.mo.us/pr/massagetherapy/
TITLE	Licensed Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	500 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$150 for 2 years
CEUS REQUIRED	12 every 2 years

NEBRASKA *Number of credentialed practitioners in this state: 786*

PHONE	(402) 471-2117
WEB SITE	www.hhs.state.ne.us
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	1,000 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$25 for 2 years
CEUS REQUIRED	18 every 2 years

NEW HAMPSHIRE *Number of credentialed practitioners in this state: 1,367*

PHONE	(603) 271-0853
WEB SITE	http://gencourt.state.nh.us/ie
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	750 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written & practical exams
NCETMB* USED	Yes (in lieu of written exam)
RENEWAL FEE	\$100 for 2 years
CEUS REQUIRED	12 every 2 years

NEW MEXICO *Number of credentialed practitioners in this state: 2,418*

PHONE	(505) 476-7090
WEB SITE	www.rld.state.nm.us
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	650 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exams
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$125 for 2 years
CEUS REQUIRED	16 every 2 years

NEW YORK *Number of credentialed practitioners in this state: 10,041*

PHONE	(518) 474-3717 Ext 150
WEB SITE	www.op.nysed.gov
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License and registration
REQUIRED EDUCATION	1,000 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam
NCETMB* USED	No
RENEWAL FEE	\$50 for 3 years
CEUS REQUIRED	None

NORTH CAROLINA *Number of credentialed practitioners in this state: 3,720*

PHONE	(919) 546-0050
WEB SITE	www.bmbt.org
TITLE	Licensed Massage Therapist and Bodywork Therapist (LMBT)
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	500 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$100 for 2 years
CEUS REQUIRED	25 every 2 years

NORTH DAKOTA *Number of credentialed practitioners in this state: 575*

PHONE	(701) 225-3906
WEB SITE	www.ndboardofmassage.com
TITLE	Certified Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	750 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written & practical exams
NCETMB* USED	No
RENEWAL FEE	\$50 a year
CEUS REQUIRED	18 a year

OHIO *Number of credentialed practitioners in this state: 7,334*

PHONE	(614) 466-3934
WEB SITE	www.state.oh.us
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	600 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam
NCETMB* USED	No
RENEWAL FEE	\$50 for two years
CEUS REQUIRED	None

OREGON *Number of credentialed practitioners in this state: 3,763*

PHONE	(503) 365-8657
WEB SITE	www.oregonmassage.org
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	500 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written & practical exams
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$80 for 2 years
CEUS REQUIRED	25 every 2 years

RHODE ISLAND *Number of credentialed practitioners in this state: 795*

PHONE	(401) 222-2828
WEB SITE	www.info.state.ri.us
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	500 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$31.25 a year
CEUS REQUIRED	None

SOUTH CAROLINA *Number of credentialed practitioners in this state: 2,031*

PHONE	(803) 896-4830
WEB SITE	www.llr.state.sc.us
TITLE	Massage & Bodywork Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	500 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$200 for 2 years
CEUS REQUIRED	12 a year

TENNESSEE *Number of credentialed practitioners in this state: 3,234*

PHONE	(615) 253-1935
WEB SITE	NA
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	500 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$110 for 2 years
CEUS REQUIRED	12.5 a year

TEXAS *Number of credentialed practitioners in this state: 19,325*

PHONE	(512) 834-6616
WEB SITE	www.tdh.state.tx.us
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	Registration
REQUIRED EDUCATION	250 hours plus 50-hour internship
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written & practical exams
NCETMB* USED	No
RENEWAL FEE	\$40 a year
CEUS REQUIRED	6 a year

UTAH *Number of credentialed practitioners in this state: 3,969*

PHONE	(801) 530-6628
WEB SITE	www.dopl.utah.gov
TITLE	Massage Therapist / Massage Apprentice
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	Therapist: 600 hrs. / Apprentice: 1000 hrs.
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written Exam
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$35 for 2 years
CEUS REQUIRED	None

VIRGINIA *Number of credentialed practitioners in this state: 3,441*

PHONE	(804) 662-9909
WEB SITE	www.dhp.state.va.us
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	Certification
REQUIRED EDUCATION	500 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$70 for 2 years
CEUS REQUIRED	25 every 2 years

WASHINGTON *Number of credentialed practitioners in this state: 9,226*

PHONE	(360) 236-4700
WEB SITE	www.doh.wa.gov
TITLE	Massage Practitioner
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	500 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam
NCETMB* USED	Yes, or state board exam
RENEWAL FEE	\$40 a year
CEUS REQUIRED	16 every 2 years

WASHINGTON *D.C. Number of credentialed practitioners in this state: 367*

PHONE	(202) 442-9200
WEB SITE	NA
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	500 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$45 for 2 years
CEUS REQUIRED	12 every 2 years

WEST VIRGINIA *Number of credentialed practitioners in this state: 975*

PHONE	(304) 487-1400
WEB SITE	www.state.wv.us
TITLE	Licensed Massage Therapist (LMT) Reciprocal LMT
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	500 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	No exam
NCETMB* USED	No
RENEWAL FEE	\$100 for 2 years
CEUS REQUIRED	25 every 2 years

WISCONSIN *Number of credentialed practitioners in this state: 2,096*

PHONE	(608) 266-0145
WEB SITE	www.drl.state.wi.us
TITLE	Massage Therapist or Bodyworker
TYPE OF CREDENTIAL	Registration
REQUIRED EDUCATION	600 hours, \$1 million liability insurance required
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	written exams
NCETMB* USED	Yes
RENEWAL FEE	\$53 for 2 years
CEUS REQUIRED	None

CANADA**BRITISH COLUMBIA** *Number of credentialed practitioners in this province: 1,738*

PHONE	(604) 736-3404
WEB SITE	NA
TITLE	Registered Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	Registration
REQUIRED EDUCATION	3,000 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written & practical exams
NCETMB* USED	No
RENEWAL FEE	\$330 a year, plus liability insurance
CEUS REQUIRED	24 a year

NEWFOUNDLAND & LABRADOR *Number of credentialed practitioners in this province: 111*

PHONE	(709) 739-7181
WEB SITE	NA
TITLE	Registered Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	License
REQUIRED EDUCATION	2,200 hours
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written exam & practical exams
NCETMB* USED	No
RENEWAL FEE	Not yet set
CEUS REQUIRED	30 every 3 years

ONTARIO *Number of credentialed practitioners in this province: 6,827*

PHONE	(416) 489-2626
WEB SITE	NA
TITLE	Massage Therapist
TYPE OF CREDENTIAL	Registration
REQUIRED EDUCATION	2 - 3 year program
WRITTEN OR PRACTICAL EXAM	Written & practical exams
NCETMB* USED	No
RENEWAL FEE	\$375 (Can) a year and Liability insurance
CEUS REQUIRED	30 every 3 years

Sources: AMTA (www.amtamassage.org)

COMTA (www.comta.org)

NCBTMB (www.ncbtmb.com)